

DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES) AU SECTEUR JEUNES

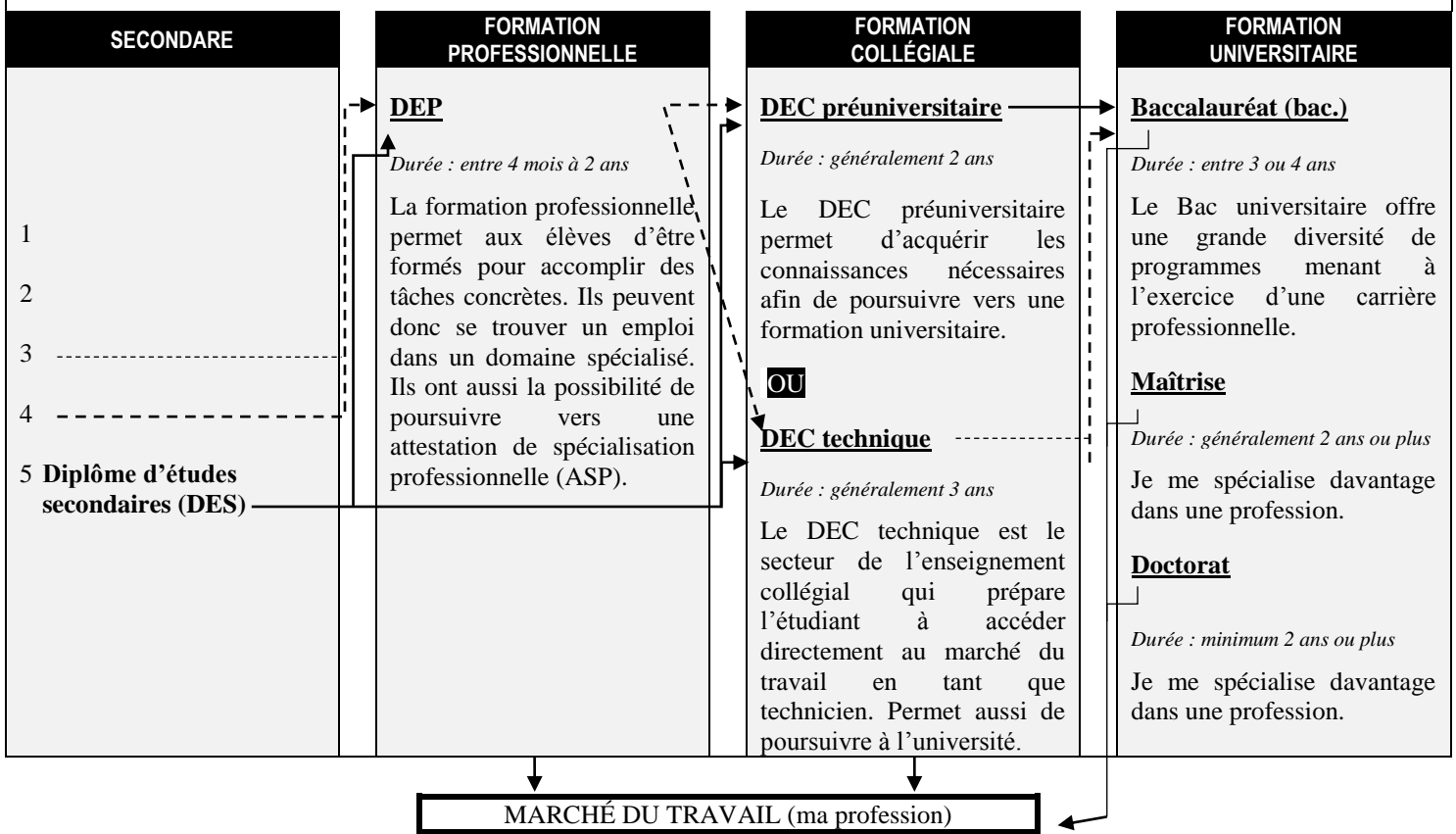
Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires:

- ☞ Avoir accumulé un minimum de 54 unités en 4^e et 5^e secondaire.
- ☞ Dans ce total d'unités, au moins 20 doivent être de la 5^e secondaire.
- ☞ Parmi ces unités accumulées, on doit absolument retrouver celles des matières suivantes :
 - Français de 5^e secondaire;
 - Anglais de 5^e secondaire;
 - Une mathématique de 4^e secondaire (régulière (CST) ou enrichie (SN));
 - Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire;
 - Histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire;
 - Arts de 4^e secondaire;
 - Éthique et culture religieuse de 5^e secondaire ou éducation physique et à la santé de 5^e secondaire.

IMPORTANT POUR L'ADMISSION DANS UN CÉGEP OU COLLÈGE:

Pour être admis dans certains DEC (préuniversitaires ou techniques), l'élève, en plus de son DES, devra réussir une ou des matière(s) préalable(s) au programme visé (ex. mathématique ou sciences enrichies de 4^e et/ou 5^e secondaire). Consulte le service d'orientation de ton école pour en savoir plus.

SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS



Outuva

NOUVEAU JEU QUESTIONNAIRE
SUR LES PARCOURS SCOLAIRES

S'AMUSER + APPRENDRE
OUTUVA.COM